

**Agence nationale du
médicament vétérinaire**

**VALBAZEN MOUTONS et CHEVRES 1,9% - VALBAZEN BOVINS 5% - VALBAZEN DIX
Albendazole – Rupture d’approvisionnement**

Date d’actualisation : 20/12/2024

Nom des médicaments vétérinaires	VALBAZEN MOUTONS ET CHEVRES 1,9% VALBAZEN BOVINS 5% VALBAZEN DIX
Laboratoire exploitant	ZOETIS France
Date de la rupture	11/11/2024
Principe actif	Albendazole à 1,9%, 5% ou 10%
Indications	<ul style="list-style-type: none"> • Ovins et caprins (1,9%) : traitement des infestations par des nématodes gastro-intestinaux, strongles pulmonaires, cestodes, grande douve et petite douve • Bovins (5 et 10%) : traitement des infestations par des nématodes gastro-intestinaux, strongles pulmonaires, grande douve <p>Pour plus de précisions, consulter les résumés des caractéristiques des produits (Index des RCP)</p>
Motif de la rupture	Problème de fabrication lié à l’approvisionnement en principe actif.
Date prévisionnelle de remise à disposition	31/05/2025
Observations particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Un autre médicament ayant pour principe actif l’albendazole est autorisé et commercialisé en France pour les bovins : Albex Gold (Dechra), mais sans indication pour la petite douve, sans indication chez les ovins et les caprins. Il est également sujet à rupture, selon les présentations sur la fin 2024 et/ou le premier trimestre 2025. • Dans la situation actuelle, réserver l’utilisation de l’albendazole au traitement des infestations par <i>Dicrocoelium lanceolatum</i>. Pour cela, se reposer sur une coproscopie pour établir un diagnostic de petite douve, et traiter si besoin selon la clinique observée et l’évaluation du risque parasitaire établie. • En cas d’infestation par les strongles ou la grande douve, privilégier les autres familles ou molécules antiparasitaires disponibles (endectocides, oxyclozanide, triclabendazole, closantel, etc).